

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_019 | Économie, libéralisme de Smith à Hayek.CollectionBoite_019-14-chem | Problème de l'Etat et de la loi. Rule of Law. Hayek.ItemFriedrich Von Hayek. The Constitution of Liberty, 1960 | La notion de Rule of Law. Angleterre XVII - XVIIIème siècle](#)

Friedrich Von Hayek. The Constitution of Liberty, 1960 | La notion de Rule of Law. Angleterre XVII - XVIIIème siècle

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb019_f0338

SourceBoite_019-14-chem | Problème de l'Etat et de la loi. Rule of Law. Hayek.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Hayek, Friedrich August](#)

Références bibliographiques[Hayek, The Constitution of Liberty](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Hoyok
The constitution of liberty
170.

La notion de Rule of Law

338

Imp. xvi - xviii s.

- c'est au nom de la common law
qu'on oppose aux mesures de Charles I (qui
devait promulguer la Rev. sup.) : la rébellion de
monopole individuel et la nationalisation du
charbon.

and "against the common law and the
liberty of subject."

Sir Edward Coke, le 9^e d'août 1611 de
la Cour, c/le la Magna Carta de ce roi (Declaration
of the Laws of England) : tout doit être
mesuré "by the golden and straight metewand
of the law and not to the incertain
and crooked cord of discretion"

- 1^{er} le rejet de la guerre civile 2^e
en 1641 le suppression de la 1^{re} chambre grand
et 1^{er} l'instrument de politique et non le schisme
de justice.



1720 ans. est l'arbitraire qui est le
politique. L'arbitraire est défini

- non par sa source

- mais par son caractère ou le respect
de la loi.

- Le principe de la représentation des peuples doit assurer le respect de la loi de l'équité de l'arbitrage

- John Locke qui donne la théorie de
rule of law et de liberté

"Freedom of man under government is to have a standing rule to live by, common to every one of that society and made by the legislative power created in it.

a liberty to follow my own will in all things, where the law does not prescribe not;

and not to be subject to the uncertain, uncertain, arbitrary will of another man."

Le pouvoir législatif doit gouverner en la loi promulguée, connue et permanente; ne peut pas être délégué et temporaire, et la loi est celle que nous devons nous en tenir." (2^e Traité de civilisation)

sec. 22 et sec. 127)

- Hume affirme que le rôle de la loi est de rendre la justice et de maintenir la paix. En politique, il s'agit de maintenir la justice et la paix.

- Burke et Paine : la loi est la base du rule of law : "the first maxim of a free state is that the laws be made by one set of men, and administered by another" Paine